

## AVIS PUBLIC

### Aliénation d'un bien d'une valeur supérieure à 10 000 \$

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice des affaires juridiques et greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, que le conseil municipal a procédé à l'aliénation du bien suivant, d'une valeur supérieure à 10 000 \$, autrement que par enchère ou soumission publique :

Numéro de lot	Acquéreur	Montant avant taxes, si applicables
6 712 278	9547-1959 Québec inc.	743 165,50 \$

Le présent avis public est donné conformément à l'article 28, paragraphe 1.0.1, de la *Loi sur les cités et villes*.

DONNÉ à Notre-Dame-des-Prairies, ce 30 mars 2026.



Nancy Bellerose  
Directrice des affaires juridiques et greffière